

 <p>Faculté de Droit et Science Politique</p> <p>Membre de UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR</p>	<p>Domaine : DROIT-ECONOMIE-GESTION Mention : DROIT</p> <p>RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE Année préparatoire Droit</p> <p>Responsable Pédagogique : Stéphanie BLOT-MACCAGNAN</p>	<p>Année Universitaire 2019-2020</p>
---	--	---

L'année préparatoire de Droit est destinée à donner aux étudiants une formation générale dans les grandes matières juridiques et les bases indispensables pour accéder à la Licence de Droit et Sciences politique.

Attention : le nombre d'inscription sur l'ensemble de la Licence est limité à 5 ans.

1- Organisation des enseignements

Article 1 : Les enseignements sont organisés sous forme d'unités d'enseignements (UE) capitalisables, et sont dispensés sous forme de cours et/ou de travaux dirigés. Sauf dispositions spéciales, l'étudiant doit suivre tous les enseignements constitutifs de toutes les UE du semestre.

La demande de **Dispense d'assiduité aux TD** doit se faire auprès du bureau pédagogique, au plus tard avant le début des TD et sur présentation de justificatifs (salariés, sportifs de Haut Niveau, etc...).

Article 2 :

Semestre 1

UE 1 : les étudiants doivent suivre les enseignements de *Droit privé 1* et de *Droit constitutionnel* en cours magistral (CM) et travaux dirigés (TD).

UE 2 : les étudiants doivent suivre 2 enseignements obligatoires :

- *Culture générale 1*
- *Histoire des institutions*

Et doivent choisir 1 enseignement obligatoire parmi :

- *Vie politique française 1*
- *Relations internationales*

UE 3 : les étudiants doivent suivre 2 enseignements obligatoires :

- *Ateliers d'expression écrite et orale – Français 1*
- *Soutien méthodologique – Tutorat 1*

Compétences transversales : les étudiants doivent suivre l'ensemble de ces enseignements :

- *Compétences écrites 1 – Français Ecri+ :* Test de positionnement et formation
- *Langue vivante 1 – Anglais :* Formation en ligne via Moodle et en Centre de Ressource en Langues (CRL).
- *Compétences informationnelles 1 :* Formation sur plateforme Moodle.

Semestre 2

UE 4 : les étudiants doivent suivre les enseignements de *Droit privé 2* et de *Droit administratif* en CM et TD.

UE 5 : les étudiants doivent suivre l'enseignement de *Culture générale 2* et 1 enseignement obligatoire parmi :

- *Vie politique française 2*
- *Grands systèmes juridiques*
- *Organisation administrative*

Et doivent choisir 1 enseignement obligatoire parmi :

- *Droit commercial*
- *Droit civil complémentaire, famille et incapacité*

UE 6 : les étudiants doivent suivre 2 enseignements obligatoires :

- *Ateliers d'expression écrite et orale – Français 2*
- *Soutien méthodologique – Tutorat 2*

Compétences transversales : les étudiants doivent suivre l'ensemble de ces enseignements :

- *Langue vivante 2 – Anglais :* Formation sur Moodle et en CRL
- *Compétences numériques 1 :* Test de positionnement sur plateforme PIX et formation sur Moodle
- *Préprofessionnalisation 1 :* Formation sur Moodle

2- Contrôle des connaissances

Article 3 : La convocation aux examens se fait via l'Environnement Numérique de Travail (ENT) et du site internet.

Article 4 : Au sein de chaque UE, la compensation entre les notes s'effectue sans note éliminatoire. Exception faite des ECUE de compétences transversales qui ne se compensent pas dans l'UET. Chacune de ces UE est définitivement acquise et capitalisable dès lors que l'étudiant a obtenu la moyenne. L'UE3 fait l'objet d'une note pour l'enseignement « Français » et critériée pour le soutien méthodologique. L'UE3 est définitivement acquise et capitalisable dès lors que tous les enseignements au sein de cette unité sont acquis et que la note est égale ou supérieure à la moyenne. L'UE6 remplit les conditions identiques à l'UE3.

Article 5 : Un semestre de l'année préparatoire est validé dès lors que l'étudiant a obtenu la moyenne générale compensée entre toutes les UE. Les étudiants non admis au semestre conservent les UE acquises. Chaque UE non validée implique de repasser les matières non acquises (note <10/20) en session 2. En dehors des UE3, UE6 et UET, l'application du principe de la compensation est automatique aux UE et aux semestres. L'année est validée dès lors que la moyenne annuelle est au moins équivalente à 10/20 et donne accès de plein droit à l'année supérieure. Une moyenne générale $\geq 15/20$ donne un accès direct en Licence 2.

Article 6 : Notation des épreuves d'examen

La note de contrôle terminal et la note de TD forment une moyenne pour chaque enseignement fondamental. Chaque moyenne de matière est utilisée pour calculer la moyenne de l'UE. Toutes les UE sont affectées d'un coefficient 1 et l'ensemble des épreuves est noté sur 20, exception faite du *Soutien méthodologique 1 et 2* validé par un résultat : acquis ou non acquis. La présence aux TD et au *Soutien méthodologique 1 et 2* est obligatoire : 2 absences non justifiées peuvent entraîner un 0/20 ou un résultat non acquis en fonction de la notation.

Article 7 : Nature et durée des épreuves

Semestre 1 : UE 1 : Les étudiants auront, en fin de semestre, deux épreuves écrites de 2 heures.

UE 2 : Les étudiants auront, en fin de semestre, une épreuve écrite de 2 heures en *Culture générale 1*, une épreuve écrite d'1 heure en *Histoire des institutions*, et une épreuve écrite d'1 heure sur l'enseignement choisi.

UE 3 : Les étudiants seront évalués sur les enseignements, excepté le *Soutien méthodologique 1*.

Compétences transversales : • *Langue vivante 1 – Anglais* : QCM en présentiel.

- *Ecri+* : Evaluation formative en cours de semestre et sommative sur poste en fin de semestre.
- *Compétences informationnelles 1* : QCM de 45 min sur poste informatique.

Semestre 2 : UE 4 : Les étudiants auront, en fin de semestre, deux épreuves écrites de 3 heures.

UE 5 : Les étudiants auront, en fin de semestre, une épreuve écrite de 2 heures en *Culture générale 2*, une épreuve écrite d'1 heure sur l'enseignement choisi, et une épreuve écrite d'1 heure sur l'option obligatoire choisie.

UE 6 : Les étudiants seront évalués sur les enseignements, excepté le *Soutien méthodologique 2*.

Compétences transversales : • *Langue vivante 2 – Anglais* : QCM en présentiel.

- *Compétences numériques 1* : Evaluation sur la plateforme PIX.
- *Préprofessionnalisation 1* : QCM d'1 heure sur poste informatique avec résultat : Acquis ou Non acquis.

Article 8 : Contrôle continu

Dans les UE1 et UE4, chaque matière de TD donne lieu à une notation continue sur 2 notes minimum (participation, écrit, oral, etc.). Dans les UE3 et UE6, la matière *Français* donne lieu à une notation continue de 2 notes minimum et le *Soutien méthodologique* donne lieu à un résultat : acquis ou non acquis. La présence aux TD et au *Soutien méthodologique 1 et 2* est obligatoire (cf. Article 6 du présent règlement pédagogique).

Article 9 : Bonus facultatifs (Bonus sport ou bonus engagement)

Les étudiants peuvent bénéficier d'une bonification (max. de 0.25 points) qui s'ajoute à la moyenne semestrielle. Les bonus sont cumulables au semestre.

Article 10 : Session 2

La 2ème session du semestre est organisée dans les mêmes conditions de contrôle terminal que la première. Lors de la session 2, une épreuve terminale (regroupant CM et TD) est organisée pour chaque matière.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

Faculté de Droit et Science Politique – Bureau des Licences (B.112) – Av. Doyen Louis Trotabas – 06050 Nice cedex 1 -
Tél : 04.89.15.25.33/39/34 – Courriel : droit.scolarite.licence@unice.fr – Web : droit.unice.fr

UE et Matières	Type d'épreuves terminales	Notation terminale	Notation continue (TD)	Coefficient des matières	Notation de l'UE	Crédits ECTS
SEMESTRE 1						
UE1 : ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX	2 ÉCRITS de 2h		2 évaluations minimum par matière		/20 (Coef. 1)	6
2 enseignements obligatoires (CM+TD) :						
- CM Droit privé 1	1 écrit de 2h	/20		1		
- TD Droit privé 1			/20	1		
- CM Droit constitutionnel	1 écrit de 2h	/20		1		
- TD Droit constitutionnel			/20	1		
UE2 : ENSEIGNEMENTS D'OUVERTURE	1 ÉCRIT de 2h + 2 ÉCRITS d'1h				/20 (Coef. 1)	6
2 enseignements obligatoires (CM) :						
- CM Culture générale 1	1 écrit de 2h	/20		1		
- CM Histoire des institutions	1 écrit d'1h	/20		1		
1 option obligatoire (CM) au choix parmi :						
- CM Vie politique française 1	1 écrit d'1h	/20		1		
- CM Relations internationales						
UE3 : ATELIERS D'EXPRESSION ET TUTORAT					/20 (Coef. 1) + ACQ / NON ACQ	6
2 éléments obligatoires :						
- Ateliers d'expression écrite et orale - Français 1			/20	1		
- Soutien méthodologique 1			critériée : ACQ / NON ACQ			
- Anglais			/20	1		
UET : UNITÉ D'ENSEIGNEMENTS TRANSVERSES			Une note par compétence		/20 (Coef. 1)	6
3 compétences obligatoires :						
- Compétences écrites 1 - Français Ecrit+						
- LV1 Anglais			/20			
- Compétences informationnelles 1						
TOTAL SEMESTRE 1					/20	30
SEMESTRE 2						
UE4 : ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX	2 ÉCRITS de 3h		2 évaluations minimum par matière		/20 (Coef. 1)	6
2 enseignements obligatoires (CM+TD) :						
- CM Droit privé 2	1 écrit de 3h	/20		1		
- TD Droit privé 2			/20	1		
- CM Droit administratif	1 écrit de 3h	/20		1		
- TD Droit administratif			/20	1		
UE5 : ENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	1 ÉCRIT de 2h + 2 ÉCRITS d'1h				/20 (Coef. 1)	6
1 enseignement obligatoire (CM) :						
- CM Culture générale 2	1 écrit de 2h	/20		1		
1 enseignement obligatoire (CM) au choix parmi :						
- CM Vie politique française 2	1 écrit d'1h	/20		1		
- CM Grands systèmes juridiques						
- CM Organisation administrative						
1 option obligatoire (CM) au choix parmi :						
- CM Droit commercial	1 écrit d'1h	/20		1		
- CM Droit civil complémentaire, famille et incapacité						
UE6 : ATELIERS D'EXPRESSION ET TUTORAT					/20 (Coef. 1) + ACQ / NON ACQ	6
2 éléments obligatoires :						
- Ateliers d'expression écrite et orale - Français 2			/20	1		
- Soutien méthodologique 2			critériée : ACQ / NON ACQ			
- Anglais		/20	1			
UET : UNITÉ D'ENSEIGNEMENTS TRANSVERSES			Une note par compétence		/20 (Coef. 1)	6
3 compétences obligatoires :						
- Compétences numériques 1						
- Préprofessionnalisation 1						
- LV2 Anglais			/20			
TOTAL SEMESTRE 2					/20	30
TOTAL ANNÉE					/20	60